Lieu de Formation

En inter: dans nos locaux En intra: dans vos locaux

Formation initiale:

Nombre de jour : 3 jours Nombre d'heures : 21 h

Recyclage:

Nombre de jour : 2 jours Nombre d'heures: 14 h

Délais d'accès :

30 jours et selon votre planning.

Modalités d'inscription :

Formulaire d'inscription en ligne.

Tarif:

Tarif individuel : à partir de 250 €/jour HT. Tarif groupe: minimum 4 personnes à partir de 990 €/jour HT.

Nous consulter, demande de devis par téléphone ou mail.

Méthode et moyens pédagogiques :

Moyens techniques : PC, tablettes, vidéoprojecteur, nacelle thermique et électrique, harnais et casques.

Moyens humains: Formateur qualifié.

Apports théoriques et pratiques :

Support de cours formation. Exercices de mise en situation. QCM et test théorique. Echanges de bonnes pratiques.

Prérequis :

Savoir lire, écrire et parler le français. Aptitude médicale au poste.

Obligation règlementaire : Formation AIPR requise pour la conduite d'une nacelle.

Objectifs:

Préparer aux épreuves théoriques et pratiques conformément à la recommandation CACES® R486.

Mettre en pratique les consignes de sécurité prévues par la recommandation CACES® R486 Manipuler en sécurité une nacelle automotrice à élévation unidirectionnelle et multidirectionnelle.

Appliquer les consignes de sécurité en entreprise et sur la voie publique dans un temps imparti.

Examiner l'engin et ses équipements et mettre en pratique la maintenance de 1º niveau.

Communiquer les anomalies et difficultés rencontrées dans l'exercice de ses fonctions.

Personnes concernées :

Candidat à l'obtention du certificat d'aptitude à la conduite en sécurité (CACES®) dans les établissements le demandant pour être autorisé à conduire les Plateformes Elévatrices Mobiles de Personnes.

Accessibilité: Nous disposons d'une salle et de W.C accessibles aux personnes à mobilité réduite.

Afin d'évaluer ensemble si nos formations peuvent s'adapter à vos besoins personnels spécifiques, ou s'il est nécessaire de vous orienter vers un autre organisme, Christian Fleury est à votre écoute par mail à admin@fcfprévention.com



Organisme de formation professionnel en prévention des risques

2: 06.23.42.67.10

CACES R486 – NACELLE PEMP Catégorie A-B

LE PROGRAMME SUIVANT EST CONFORME À LA RECOMMANDATION R486.

MODULE THÉORIQUE

- Réglementation, normalisation, et textes de la sécurité sociale :
- obligations du constructeur,
- obligations de l'employeur et responsabilité du conducteur.
- Classification et technologie:
- classification par catégorie des PEMP,
- technologie des différents organes des PEMP.
- Caractéristiques :
- caractéristiques, utilisations courantes, avantages et inconvénients des PEMP selon leur catégorie,
- principaux risques: renversement, heurt, chute, électrisation...
- Sécurité :
- règles de stabilité et de mise en œuvre,
- règles de conduite, de circulation et de stationnement,
- vérification de l'adéquation de la PEMP en fonction de la charge nominale, de la hauteur et de la nature du travail,
- distances de sécurité avec les conducteurs électriques,
- vérifications et entretiens courants à effectuer sur les organes de sécurité,
- consignes et manœuvres liées à l'utilisation des postes de secours.
- Vidéos.

MODULE PRATIQUE SELON TYPE D'ENGINS

- Respect des limites de compétence.
- Consignes de conduite et de sécurité.
- Vérifications et entretien d'usage.
- Examen d'adéquation.
- Mise en œuvre de la PEMP pour effectuer des tâches à des emplacements de travail variés.

EVALUATION

QCM et test théorique avec questions fondamentales définies par la recommandation.

Exercice de mise en situation avec critères d'acceptation définis par la recommandation.

Cette formation est sanctionnée par une une attestation individuelle de fin de formation et, en cas de réussite aux tests, délivrance du CACES R486 pour les catégories validées en formation. Les tests sont effectués par un testeur certifié par un organisme certificateur indépendant validé par le Comité Français d'Accréditation (COFRAC).

Cette formation fait l'objet d'une mesure de la satisfaction globale des stagiaires sur l'organisation et les conditions d'accueil, les qualités pédagogiques du formateur ainsi que les méthodes, moyens et supports utilisés.

Validité : 5 ans.

FCF - Fleury Christian Formation SIRET: 802 277 343 00025 n° de déclaration d'activité : 119 506 513 95

Centre d'examen AIPR par QCM n°1146

Siège social: 3, rue de la Croix Blanche – 95710 CHAUSSY Bureaux et Formations : 5, rue Ampère – 95420 Magny en Vexin Plateau technique: 9 route de Vernon - 95420 Hodent